

AFFAIRE N° 34. - Construction de deux classes économiques au Ruisseau Blanc - Approbation de l'avenant n° 1 au marché approuvé le 7 NOVEMBRE 1968 à passer avec l'ENTREPRISE S. R. T. P. C. pour l'exécution de travaux supplémentaires.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suite au marché approuvé le 7 NOVEMBRE 1968 passé avec la SOCIÉTÉ BOURBONNAISE des TRAVAUX PUBLICS et des CONSTRUCTIONS, Monsieur PARASKEVOPOULOS, Architecte, ne faisait parvenir un devis estimatif s'élevant à 330 000 (TROIS CENT TRENTÉ MILLE) Frs CFA pour l'exécution de travaux supplémentaires.

Ce marché comprenait la construction, sur terrain plat, de deux classes économiques à la Montagne Ruisseau Blanc en vue de l'extension du groupe scolaire existant.

Des travaux d'adaptation au sol et de renforcement de fondations se sont révélés indispensables pour la construction de ces deux classes et font l'objet du présent avenant que je vous demande de bien vouloir approuver.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 903, Article 2302-01 du Budget Primitif de 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

M. MARI, le 16.9.69

bon à l'effet

le Secrétaire Général

Signature: H. Kessler

sur copie certifiée conforme

le Directeur des Affaires

Financières et P. S.

Signature: M. MARI